

COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 FEVRIER 2017

*L'an deux mille dix-sept,  
Le vingt et un février à dix-huit heures trente,  
A la mairie d'Hurigny,  
S'est réuni le comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,  
En séance publique, sous la présidence de M. Philippe VALLET, Président.*

Convocation du 02 février 2017

**Secrétaire de séance** : Adrien BEAUDET

**Etaient présents** :

Madame Aurore DUTARTRE	AZE
Madame Alexandra BONOT	AZE
Monsieur Jean-Luc RAGNARD	CHARNAY LES MACON
Monsieur Adrien BEAUDET (suppléant)	CHARNAY LES MACON
Monsieur Bruno FEVRE (suppléant)	DAVAYE
Madame Nathalie MONTEIRO	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET	HURIGNY
Madame Michelle GRANGER	PERONNE
Madame Annie GRIVOT	PERONNE
Madame Nadine MITRE	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Véronique LE NOAN	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Nadège VOGEL	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Monsieur Jean-Michel GUILBAUT	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Monsieur Gilles JONDET	SANCE
Monsieur Laurent COLPART	VERGISSON
Madame Eve REY	VERGISSON

**Etaient excusés** :

Monsieur Daniel BISOGNO (remplacé par A. BEAUDET)	CHARNAY LES MACON
Madame Jeanine DE VIVIES (remplacée par B. FEVRE)	DAVAYE
Madame Isabelle DESSARTINE	SOLUTRE-POUILLY
Monsieur Gianni FERRO	SOLUTRE-POUILLY
Madame Corine KLEMENT	HURIGNY
Monsieur Bernard DESPLAT (remplacé par V. LE NOAN)	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Christiane ROGIC	SANCE

**Assistaient** : Monsieur Daniel GAUGE et Mesdames Sabrina BREDELLE et Emmanuelle VALLESI, agents du syndicat.

#### Rapport n°1 : Adoption du PV de la séance 08/11/2016 du comité syndical et élection du secrétaire de séance

A l'invitation du Président, le Comité procède à la désignation en son sein du Secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, Monsieur Adrien BEAUDET est désigné secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 08 novembre 2016.

Le Président demande au Comité si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 08 novembre 2016.

Aucune autre observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### Rapport n°2 : Débat et rapport des orientations budgétaires

Le Président rappelle aux délégués que, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales et à la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le comité doit débattre des orientations budgétaires pour l'année 2017 et présenter un rapport, sur la base des données issues des réalisations 2016 et des prévisions budgétaires 2017.

Il propose, qu'à l'issue des débats, le comité syndical prenne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

#### I) L'exercice 2016.

Le compte de gestion 2016 transmis par la trésorerie présente les résultats d'exécution suivants :

- Produits de fonctionnement et d'investissement : 473 410 €
- Charges de fonctionnement et d'investissement : 472 091.73 €
- Résultat de l'exercice 2016 : 1 318.27 €
- Résultat de clôture 2016 : 23 750.41 €

Pour plus de véracité quant à la réalité de l'exercice il convient de soustraire une recette de 5 000 € (Participations de Fuissé et St-Gengoux concernant le dernier trimestre 2015) intégrée dans les recettes 2016. Le résultat réel de l'exercice 2016 est déficitaire de 3 700 €.

#### II) La Structuration synthétique du budget 2016 et éléments d'appréciation

CHARGES 2016	TPS (244 822 €)	TES (61 724€)	TOTAL
Salariés permanents			109 377 €
Intervenants salariés	144 491 €	12 153 €	156 644 €
Prestataires	100 331 €	49 571 €	149 902 €
Elus			19 587 €
Frais fixes et structures			32 626 €
Investissement			1 582 €
Dotation amortissement			2 374 €
<b>Total</b>			<b>472 092 €</b>
PRODUITS 2016	TPS	TES	TOTAL
Communes SIGALE			403 000 €
Communes extérieures	22 186 €		22 186 €
Familles		44 212 €	44 212 €
Autres (013)			1 638 €
Opération d'ordre 040			2 374 €
<b>Total</b>			<b>473 410 €</b>
		<b>Exercice 2016</b>	<b>+ 1 318 €</b>
		Résultat de Clôture 2015	+ 22 432 €
		<b>Résultat de clôture 2016</b>	<b>+ 23 750 €</b>

#### Observations :

- Le coût des projets périscolaires a représenté 244 822 € mais plusieurs projets ont évolué considérablement en septembre 2016, soit avec 4 mois de fonctionnement

et non une année complète (Sancé, Solutré-Fuissé, Charnay et Saint-Martin en augmentation et Péronne-Saint Maurice en légère baisse).

- Seulement 12 semaines de programmations extrascolaires sur les 14 possibles et un reste à charge pour le syndicat de 17 500 €
- Le passage du temps de travail de l'assistante de 90% à 100% en avril 2016
- Un nouvel agent à temps partiel recruté en juillet seulement.

### III) L'exercice 2017 prévisionnel...

*Les évolutions et les impacts financiers :*

**Le coût des projets périscolaires** sera de 280 000 € contre 245 000 € en 2016, soit une augmentation de 35 000 € :

Par simple projection de la situation périscolaire actuelle, la dépense périscolaire sera de 271 000 €, (base 102 000 € sur 13.5 semaines de septembre à décembre 2016), intégrant sur un an les augmentations des projets de SANCE, CHARNAY, SAINT-MARTIN BELLE ROCHE, SOLUTRE-FUISSE et la diminution programmée du projet de PERONNE-SAINT-MAURICE à la rentrée de septembre 2017 (passage de 16 à 14h hebdo)

Une provision est également à prévoir pour le règlement des congés payés des CDD pour 9 000 € en juillet (271 000 + 9 000 = 280 000€).

Une autre évolution pourrait être à prévoir sur la commune d'AZE mais les délégués de cette commune ont informé le comité que le réaménagement de leur projet était reportée à septembre 2018.

**Les programmations extrascolaires.** En 2016 le reste à charge des programmations extrascolaires a été de 17 500 € sur 12 semaines de fonctionnement. Une simple projection sur 14 semaines de fonctionnement (100%) obligerait à prévoir un reste à charge de 20 500 €, soit **3 000 €** de dépenses de plus à prévoir au budget.

### Les Frais fixes et de structure

L'augmentation des charges des personnels permanents et des élus pourrait être de 11 000 € par rapport à 2016 :

- Evolution des charges sociales et patronales et des carrières.
- Temps de travail à 100% de Sabrina sur 1 an contre 8 mois en 2016.
- Charges de l'emploi du nouvel agent sur 1 an au lieu de 6 mois (embauché en juillet 2016).

**Une stabilité des autres frais fixes** à hauteur de 33 000 €. (Ordinateur, fournitures, matériel pédagogique, loyers, maintenance, imprimerie, assurance...)

En prévoyant un exercice 2017 à l'équilibre, un fonctionnement extrascolaire sur 14 semaines et la reconduction du contrat du nouvel agent en juillet, le besoin de contribution des communes en 2017 serait de **453 000 €** contre 403 000 € en 2016. La structuration synthétique du budget serait :

CHARGES 2017	TPS (280 000 €)	TES (72 000€)	TOTAL
Salariés permanents			121 200 €
Intervenants salariés	168 000 €	15 000 €	183 000 €
Prestataires	112 000 €	57 000 €	169 000 €
Elus			19 800 €
Frais fixes et structures			33 000 €
Investissement			1 500 €

# S.I.G.A.L.E

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

Dotation amortissement			2 374 €
<b>Total</b>			<b>529 874 €</b>
<b>PRODUITS 2017</b>			
	<b>TPS</b>	<b>TES</b>	<b>TOTAL</b>
Communes SIGALE			453 000 €
Communes extérieures	21 000 €		21 000 €
Familles		52 000 €	52 000 €
Autres (013)			1 500 €
Opération d'ordre 040			2 374 €
<b>Total</b>			<b>529 874 €</b>
<b>Si Exercice 2017</b>			<b>+ 0 €</b>
Résultat de Clôture 2016			+ 23 750 €
<b>Résultat de clôture 2017</b>			<b>+ 23 750 €</b>

Le 25 janvier dernier le bureau s'est réuni. Ses préconisations étaient les suivantes :

- Maintenir le résultat de clôture 2017 à 23 750 €,
- Provisionner l'éventuelle dépense périscolaire supplémentaire pour le projet d'Azé à hauteur de 4 000 €. Provision inutile suite à l'information des délégués de la commune d'Azé,
- Reconduire le poste à mi-temps en juillet prochain, celui-ci ayant montré une réelle efficacité et apporté une réelle plus-value au syndicat.
- Maintenir le même reste à charge extrascolaire en 2017 qu'en 2016, soit ne pas prévoir 3 000 € supplémentaires au budget, par la suppression d'une semaine de fonctionnement en été, par exemple la semaine du 15 août et une augmentation des prix des stages de l'ordre de 5%

Dans ces conditions le besoin de contribution des communes serait de **450 000 €** et la structuration synthétique du budget 2017 la suivante :

<b>CHARGES 2017</b>	<b>TPS (280 000 €)</b>	<b>TES (67 000€)</b>	<b>TOTAL</b>
Salariés permanents			121 200 €
Intervenants salariés	168 000 €	14 000 €	182 000 €
Prestataires	112 000 €	53 000 €	165 000 €
Elus			19 800 €
Frais fixes et structures			33 000 €
Investissement			1 500 €
Dotation amortissement			2 374 €
<b>Total</b>			<b>524 874 €</b>
<b>PRODUITS 2017</b>			
	<b>TPS</b>	<b>TES</b>	<b>TOTAL</b>
Communes SIGALE			450 000 €
Communes extérieures	21 000 €		21 000 €
Familles		50 000 €	50 000 €
Autres (013)			1 500 €
Opération d'ordre 040			2 374 €
<b>Total</b>			<b>524 874 €</b>
<b>Si Exercice 2017</b>			<b>+ 0 €</b>

Résultat de Clôture 2016	+ 23 750 €
<b>Résultat de clôture 2017</b>	<b>+ 23 750 €</b>

Avec un besoin de contribution de 450 000 €, les montants prévisionnels par commune au regard des nouveaux taux de répartition 2017 seraient :

	Rappel 2015		Rappel 2016		2017 (450 000 €)	
	Taux	Montants	Taux	Montants	Taux	Montants
AZE	4.359 %	17 133 €	4,3249%	17 430 €	<b>4.45%</b>	<b>20 025 €</b>
CHARNAY	43.586%	171 294 €	45,2218%	182 244 €	<b>45.06%</b>	<b>202 770 €</b>
DAVAYE	3.493 %	13 731 €	3,5217%	14 192 €	<b>3.50%</b>	<b>15 750 €</b>
HURIGNY	8.322 %	32 708 €	8,2289%	33 162 €	<b>8.54%</b>	<b>38 430 €</b>
PERONNE	2.980 %	11 715 €	2,9625%	11 939 €	<b>2.93%</b>	<b>13 185 €</b>
ST-MARTIN	14.228 %	55 916 €	13,3727%	53 892 €	<b>13.29%</b>	<b>59 805 €</b>
ST-MAURICE	1.507 %	5 924 €	1,5426%	6 217 €	<b>1.49%</b>	<b>6 705 €</b>
SANCE	16.270 %	63 943 €	15,6586%	63 104 €	<b>15.50%</b>	<b>69 750 €</b>
SOLUTRE	3.107 %	12 212 €	3,0204%	12 172 €	<b>3.00%</b>	<b>13 500 €</b>
VERGISSON	2.143 %	8 423 €	2,1459%	8 648 €	<b>2.24%</b>	<b>10 080 €</b>
	100%	393 000 €	100%	403 000 €	<b>100%</b>	<b>450 000 €</b>

M. FEVRE fait remarquer au comité que l'augmentation des contributions est de plus de 10%.

Le comité se prononce favorablement sur les orientations budgétaires 2017 du syndicat et autorise le Président à préparer le budget primitif en ce sens.

Le Président rappelle que le vote du budget est prévu le 21 mars prochain et propose au comité de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le président,

### **Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DIT avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2017, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales,

### **Rapport n°3 : Fixation des taux d'avancement de grade**

Le Président informe le comité :

- que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifie la loi du n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49,
- qu'il appartient, désormais, à l'assemblée délibérante, après avis du comité technique paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade,
- que ce taux peut varier de 0 à 100% et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emploi des agents de police municipale.

Le Président propose au comité de fixer le taux d'avancement de grade.

**Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

FIXE à 100% le taux de promotion applicable, au sein du syndicat, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade supérieur.

### **Rapport n°4 : Modification du règlement intérieur**

Le Président invite le comité à se prononcer sur une modification du règlement intérieur du syndicat. Cette modification vise à modifier l'article 19 du chapitre 3, actuellement rédigé comme suit :

*Article 19 : Plafonnement de la dépense périscolaire*

*Le coût des actions périscolaires pris en charge par le syndicat au bénéfice d'une commune (ou d'un SIVOS) en année N ne pourra être supérieur à 80% de la contribution de la commune au syndicat de l'année N-1 (cumul des deux communes pour un SIVOS).*

Le Président explique aux délégués que considérer l'année N-1 pour déterminer la dépense périscolaire des communes et SIVOS en année N n'est pas très pertinent dans le sens où cela peut bloquer l'évolution de certains projets et qu'il serait préférable, plus réaliste et plus efficient de considérer les charges et les produits de l'année N pour déterminer cette dépense périscolaire maximum des communes. Il propose la rédaction de l'article 19 du chapitre 3 suivante :

*Article 19 : Plafonnement de la dépense périscolaire*

*Le coût des actions périscolaires pris en charge par le syndicat au bénéfice d'une commune (ou d'un SIVOS) en année N ne pourra être supérieur à 80% de la contribution de la commune au syndicat de la même année (cumul des deux communes pour un SIVOS).*

M. COLPART souhaite que dans la phrase « cumul des deux communes pour un SIVOS », soit supprimé le mot « deux » car un SIVOS peut être constitué de plus de deux communes. Sa proposition est acceptée et la rédaction suivante de l'article 19 est validée par le comité :

*Article 19 : Plafonnement de la dépense périscolaire*

*Le coût des actions périscolaires pris en charge par le syndicat au bénéfice d'une commune (ou d'un SIVOS) en année N ne pourra être supérieur à 80% de la contribution de la commune au syndicat de la même année (cumul des communes pour un SIVOS).*

**Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

ADOpte les modifications au règlement intérieur telles que présenté par M. le Président. Le règlement intérieur sera joint en annexe à la présente délibération.

### **Rapport n°5: Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales**

Le Président indique au comité qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations d'attributions par le Comité.

### Rapport n°6 : Questions diverses

#### Présentation des vacances d'hiver 2017

13 stages proposés entre le 20 février et le 3 mars, 7 en première semaine pour 128 places et 6 en seconde pour 108 places.

A ce jour, 72 inscriptions en première semaine et 81 en seconde, soit 153 au total. Ce qui semble être dans la moyenne des sessions hivernales puisque celle-ci est de 168 sur les 6 dernières années et que les inscriptions sont en cours.

On peut constater que les sessions hivernales sont les plus faibles en termes d'inscriptions puisque celles d'automne recueille environ 200 inscriptions et celle de printemps entre 220 et 250.

2 stages ont été annulés (cirque-théâtre et 1 des 2 stages de laser game)

2 stages ont été réajustés (contes-danses du monde et magie-jeux traditionnels)

5 stages sont d'ores et déjà complet (poney, équitation, les 2 stages moto et gymnastique trampoline-tir à l'arc)

Le travail d'Emmanuelle Vallesi sur la communication du syndicat se développe avec la finalisation du nouveau site internet, l'alimentation de la page Facebook et l'enrichissement de l'emailing.

#### Prochain comité syndical :

Le prochain comité syndical, dont l'objet est le vote du budget primitif 2017, est fixé au mardi 21 mars 2017 à 18h30 en mairie de Sancé.